

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 7

N° 242

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite lever le gage.